



REGLEMENT 2014

➤ Article 1 – Organisation

Le «**Challenge Arsène APERT**» est organisé par l'Olympic Cycliste Nazairien sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

➤ Article 2 – Participation

Les courses sont inscrites au calendrier régional des Pays de la Loire Cycliste et sont ouvertes aux coureurs de comités extérieurs.

Seuls peuvent y participer les cyclistes titulaires d'une licence Minimes, Minimes Dames, Cadets et Cadettes.

Le développement est limité à 7,01 mètres pour les Minimes et à 7,62 mètres pour les Cadets.

➤ Article 3 – Les Epreuves

Le «**Challenge Arsène APERT**» se déroule sur 2 jours:

○ **Dimanche 22 juin 2014 à Trignac / Bert:**

Le matin: Contre-la-montre individuel de 8,700km pour les **Cadets (garçons et dames)**

Contre-la-montre individuel de 4,700km pour les **Minimes (garçons et dames)**

L'après-midi: Course en ligne de 55,300km + 3 tours de 5,100km soit 70,600km pour les **Cadets (garçons et dames)**

Course d'attente 6 tours de circuit de 5,100km soit 30,600km pour les **Minimes (garçons et dames)**

○ **Samedi 20 septembre 2014 à Saint-Nazaire / Cran Neuf**

Course en circuit 2,230km

Pour les **Cadets (garçons et dames)** 1h30 de course

Pour les **Minimes (garçons et dames)** 1h00 de course

En cas d'annulation de l'une des 3 épreuves le classement général final sera établi selon le nombre d'épreuves disputées.

➤ Article 4 – Contre la montre

L'utilisation d'un vélo de route traditionnel est obligatoire, sans aucun additif et avec des roues à rayons homologués.

Les combinaisons sont autorisées, **mais le casque sera traditionnel (non profilé)**.

Les dossards pour l'ensemble des concurrents (Minimes et Cadets), doivent être retirés **avant 9h**, soit l'horaire de départ du 1^{er} coureur (voir D.O. dans les Pays de la Loire Cyclisme). Cette consigne est appliquée pour des raisons de sécurité liées à l'accès au site de départ et d'arrivée.

➤ Article 5 – Classement Général par club

Attribution des points du «**Challenge Arsène APERT**»:

- Chaque club devra présenter, aux 2 dates, au minimum 2 Minimes et 2 Cadets pour prétendre au challenge. Ces coureurs ne sont pas obligatoirement les mêmes pour les 2 dates.
- Le classement général se fait, par l'addition des places, sur les 2 meilleurs Minimes et 2 meilleurs Cadets de chaque club sur les 2 dates.
- Le club qui aura le total de points le plus faible sera considéré comme vainqueur du Challenge 2014.

Obligation est donnée aux clubs de participer aux 2 journées du «**Challenge Arsène APERT**» afin de pouvoir prétendre au Classement Général.

Les féminines Seniors et Juniors courant dans la catégorie Cadet feront partie intégrante du classement des Cadets.

Un trophée spécial sera attribué aux féminines Cadettes et Minimes.

➤ Article 6 – Ex aequo éventuels

Pour le dimanche 22 juin: si des coureurs sont ex aequo en total de points sur la journée, ils seront départagés par leur classement du contre la montre.

En cas d'éventuels ex aequo lors des classements généraux, les places de premier, de second et ainsi de suite, obtenues lors des manches seront prépondérantes.

NOTA: Pour les cas non prévus dans le présent règlement, il sera fait référence au règlement de la Fédération Française de Cyclisme

Retrouvez toute l'actualité du Challenge
Arsène APERT
sur notre site internet: www.ocnazairien.fr